



1001391403

DATE DEPOT :	2010-02-12
NUMERO DE DEPOT :	13914
N° GESTION :	2010D00657
N° SIREN :	520180969
DENOMINATION :	FINEXGA
ADRESSE :	5 rue Robert de Flers 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/01/18
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	

CONTRAT D'APPORTS DE DROITS SOCIAUX
de la sas FERALI à
la Société Civile Financière Familiale (scff)
FINEXGA

N°1 du 18 janvier 2010

Entre les soussignés,

- ♦ Monsieur Willy Dorr – né le 14 août 1949 à Villiers sur Marne (94350) – de nationalité Française et demeurant 78 bis avenue du Général de Gaulle 94430 Chennevières,

d'une part,

- ♦ et la Société Civile Financière et Familiale dénommée "FINEXGA" en cours de constitution - ayant son siège social 5 rue Robert de Flers 75015 Paris et représentée par Monsieur Garry Dorr, associé et dument habilité,

d'autre part,

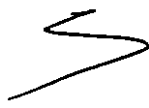
Il est préalablement exposé ce qui suit concernant la Société par Actions Simplifiée FERALI :

- ↳ Capital de 40.000 € divisé en 1.000 actions de 40 € de valeur nominale, entièrement libérées
- ↳ Création en date du 06/11/1978
- ↳ Siège social : 275 boulevard Pereire 75017 Paris
- ↳ RCS Paris B 314 238 536
- ↳ Objet principal : Restauration

La répartition du capital s'établit ainsi :

> à Monsieur Willy Dorr :	430 actions
> à la société WG HAROLD sas :	570 actions

Total : 1,000 actions

La valorisation de ces apports a été déterminée sur la base d'un montant représentant 100% du capital social établi à 2.840.000 €, soit 2.840 € par action.

Il en résulte que pour des apports de 430 actions sur 1.000 composant le capital social, soit 43%, la valorisation globale ressort à :

$$\frac{2.840.000 \text{ €} \times 430}{1.000} = \underline{\underline{1.221.000 \text{ €}}}$$

correspondant à 430 actions au prix unitaire de 2.840 €.

Ces estimations ont été confirmées par la société AUDIXI, Commissaire aux Comptes de la sas FERALI, en date du 15 janvier 2010.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

1) Apports de titres

Par les présentes, le soussigné fait apport de titres sous les garanties ordinaires et de droit à la société FINEXGA (scff) à hauteur de 43 % du capital, soit 430 actions selon les conditions suivantes :

1.1) Désignation :

✎ 430 actions détenues en toute propriété
par Monsieur Willy Dorr, portant
les numéros 1 à 430 au prix de : 1.221.200 €

1.2) Répartitions des apports

En premier lieu, il faut consigner qu'un rapport de synthèse sur la valorisation actualisée de 100% des actions, selon principalement les éléments du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2009, a été établi en date du 11 janvier 2010 sur la base d'une valeur globale de 2.840.000 €.



Puis, il a été confirmé que ces apports se répartiraient en deux parties constitutives, à savoir :

↳ à titre d'apports en capital à concurrence de la somme totale de :	1.113.700 €
soit 11.137 actions au prix de 100 €	
↳ à titre d'apports en soulte pour un montant de :	107.500 €
soit 11.137 actions au prix de 9,66 €	
Total des apports effectués :	<u>1.221.200 €</u>

En conséquence, les apports en nature de titres purs et simples et en toute propriété, se présentent ainsi qu'il suit :

ANALYSE ET RECAPITULATION DES APPORTS DE 430 ACTIONS FERALI sas

	Par Mr. Willy Dorr
Nbre. d'actions apportées	430
Capitalisation en apports : > valeurs représentatives d'actif 430 actions x 2.840 €	1.221.200 €
Apports en constitution du capital social de scff FINEXGA 430 actions x 2.590 €	1.113.700 €
Apport à titre de soulte constitutive des apports globaux 430 actions x 250 €	107.500 €
Valeurs de passif	<u>1.221.200 €</u>

S W

Les titres dont il s'agit sont la propriété de l'apporteur et sont dûment justifiés par le compte d'actionnaire certifié conforme.

1.3) Propriété – Jouissance :

La Société Civile FINEXGA bénéficiaire des apports, aura la pleine propriété des 430 actions avec effet au jour de la signature des statuts constatant les apports constitutifs du capital social à hauteur de 1.113.700 € et ceux constitutifs de la soulte pour 107.500 €.

Elle aura également la jouissance de ces titres à la même date.

1.4) Déclarations des apporteurs :

Il déclare et confirme qu'à sa connaissance, les droits sociaux apportés :

- ✓ ne sont grevés d'aucune inscription de nantissement
- ✓ n'ont pas d'obstacle à leur libre transmission
- ✓ sont leur pleine propriété et peuvent en disposer

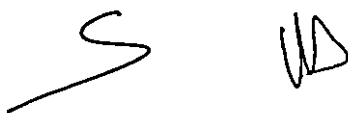
2) Rémunérations des apports

Les valeurs constitutives sont donc équivalentes à 1.221.200 €, formant la totalité des apports.

2.1) Ainsi, les apports en capital à FINEXGA scff, soit la somme totale de 1.113.700 €, sont rémunérés par la création de 11.137 parts sociales de 100 € chacune de valeur nominale de la Société Civile Financière Familiale FINEXGA et portant les numéros 1 à 11.137.

Les parts sociales ainsi créées sont attribuées comme suit :

- ✓ à Monsieur Willy Dorr 11.137 parts
portant les n° 1 à 11.137



2.2) Les apports constitutifs de la soule, d'un montant total de 107.500 € sont fixés proportionnellement au nombre d'actions apportées, à savoir :

✓ à Monsieur Willy Dorr, la somme de 1.113.7000 €
soit 430 actions x 2.590 €

3) **Conditions particulières : régime fiscal :**

En matière de droits d'enregistrement, il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 810 bis alinéa I du Code Général des Impôts, le présent apport est exonéré de droits d'enregistrement.

En matière d'impôt sur le revenu, les apporteurs déclarent bénéficier de plein droit des dispositions combinées des articles 150-OA et 150-OB du Code Général des Impôts, lesquels prévoient notamment, un régime de sursis d'imposition pour les plus-values d'apports réalisées.

En tant que de besoin, il est précisé que l'apport faisant l'objet des présentes, aura sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan juridique.

4) **Frais :**

Tous les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportées par la Société Civile FINEXGA qui s'y oblige.

5) **Election de domicile :**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège social de la société bénéficiaire des apports.




6) Pouvoirs :

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés ainsi que pour tous documents constatant la réalisation effective desdits apports afin d'accomplir ou faire accomplir toutes les formalités précitées et plus généralement, pour faire tout ce qui pourrait s'avérer nécessaire à cet effet.

Fait à Paris 15^{ème}
en 6 exemplaires
le 18 janvier 2010

L'apporteur :
Willy Dorr

Pour la société en formation
bénéficiaire des apports
"FINEXGA"
Garry Dorr

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME
Le 04/02/2010 Bordereau n°2010/63 Case n°10 Ext 745
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent

ORIGINAL

Nicolas BALAN
Agent des Impôts